



Distr. : Générale  
3 juin 2009

Français  
Original : Anglais

**Conférence internationale tripartite sur les défis de l'urbanisation et la réduction de la pauvreté dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique**

Première réunion  
Nairobi, 8-10 juin 2009

**Les villes et l'évolution du climat**

**I. Le défi**

1. Le réchauffement planétaire provoqué par l'homme, auquel les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique contribuent à peine lorsque l'on compare leurs contributions à celle du reste du monde, est considéré comme l'un des problèmes déterminants du XXI<sup>e</sup> siècle. D'après la quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, publié en 2007, les températures globales prévues devraient augmenter de 1,4 à 6,4° C entre 1990 et 2100, tandis que le niveau des mers devrait s'élever de 1 mètre ou plus durant la même période comme cela a été indiqué lors du Congrès scientifique international sur l'évaluation du climat tenu à Copenhague du 10 au 12 mars 2009.

2. Il s'ensuit que le problème le plus important qui se pose aux villes d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, notamment aux petits Etats côtiers et insulaires en développement, pourrait être la nécessité de réinstaller les populations lorsque des inondations surviennent du fait de l'élévation du niveau des mers, outre les problèmes actuels ayant pour origine les catastrophes climatiques telles que les inondations et les sécheresses. L'élévation du niveau des mers s'est accélérée, principalement par suite de l'important accroissement des émissions de gaz à effet de serre, tandis que le réchauffement global entraîne le doublement de l'élévation du niveau des mers à l'échelle de la planète. Simultanément, l'effectif des populations urbaines s'accroît de manière exponentielle, notamment dans les pays en développement, où les bidonvilles soulèvent déjà des problèmes. L'on prévoit que les bidonvilles seront les établissements les plus exposés aux aléas climatiques et à l'élévation du niveau des mers, étant donné la rareté des abris et l'absence de services publics. L'évolution du climat hypothéquera donc la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement aux dates prévues. Sur les 100 pays les plus exposés aux changements climatiques, qui sont pour la plupart situés en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique; 60 sont des petits Etats insulaires en développement et 12 sont au nombre des nations les moins développées.<sup>1</sup>

3. D'après les données rassemblées par l'Observatoire géographique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), les zones côtières peu élevées – c'est-à-dire les zones du littoral s'élevant à moins de 10 mètres au-dessus du niveau de la mer – représentent 2 % des terres émergées de la planète alors que 10 % de la population mondiale totale et 13 % de la population urbaine y vivent. En Afrique du Nord, 18 % de la population urbaine habitent cette zone, tandis qu'en Afrique subsaharienne, le chiffre correspondant est de 9 %. En ce qui concerne les Etats insulaires d'Océanie, ce sont plus de 20 % de la population urbaine qui habitent cette zone. Dans le monde, 3 351 villes y sont situées; 64 % d'entre elles se trouvent dans des régions en développement; les chiffres correspondants pour l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Afrique sont de 27 % et 15 % respectivement.

<sup>1</sup> Huq, S., and Ayers, J. 2007. *Critical list: the 100 nations most vulnerable to climate change*. Sustainable Development Opinion, International Institute for the Environment and Development, London.

4. L'urbanisation de ces zones est bien plus forte que dans le cas d'autres écosystèmes. Quelque 60 % de la population mondiale habitant ces zones vivent dans des villes contre 44 % en ce qui concerne les écosystèmes de terres arides et 47 % pour les régions cultivées. En Afrique subsaharienne, plus des deux tiers des populations vivant dans des zones côtières peu élevées sont des citadins; en revanche, 30 % à peine de la population des zones cultivées vivent en milieu urbain tandis que les écosystèmes de terres arides sont les régions les moins urbanisées puisqu'un quart à peine de la population vit dans les villes.

5. *Etablissements humains* : les principaux problèmes auxquels seront vraisemblablement confrontées les populations d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique auront pour origine des épisodes climatiques extrêmes tels qu'inondations (qui provoqueront en certains endroits des glissements de terrain), vents violents, sécheresse et tsunamis. Les habitants des zones marginales pourraient être contraints à migrer dans les villes (où les infrastructures sont déjà au bord de l'asphyxie du fait de la pression exercée par la population) si les terres marginales perdent de leur productivité en raison des nouvelles conditions climatiques. L'évolution du climat pourrait aggraver les tendances actuelles caractérisées par l'épuisement de la biomasse à partir de laquelle on produit de l'énergie. La réduction du débit des cours d'eau entraînera une baisse de la production hydroélectrique, ce qui aura des conséquences néfastes sur la productivité industrielle et nécessitera une réimplantation coûteuse de certaines installations industrielles. Etant donné l'évolution du climat, il pourrait être plus difficile et plus coûteux de gérer la pollution, les systèmes d'assainissement, l'élimination des déchets, l'alimentation en eau et la santé publique, et notamment d'assurer les infrastructures nécessaires en milieu urbain.

6. *Santé humaine* : il faut s'attendre à ce que les populations d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique soient menacées, principalement par la prolifération des maladies transmises par des vecteurs aquatiques et par une alimentation de mauvaise qualité. Le réchauffement du milieu pourrait favoriser l'apparition du paludisme dans de nouvelles zones; la modification des températures et des régimes de précipitations pourrait aussi accroître l'incidence de la fièvre jaune, de la dengue, de l'onchocercose et de la trypanosomiase. L'accroissement de la morbidité et de la mortalité dans certaines sous-régions touchées par le développement des maladies transmises par des vecteurs du fait des changements climatiques pourrait avoir des conséquences économiques de grande portée.

7. *Ecosystèmes* : aujourd'hui, en Afrique, dans les Caraïbes et le Pacifique, les forêts tropicales et les terrains de parcours sont menacés par les pressions exercées par les populations et l'exploitation des terres. D'une façon générale, les effets patents de ces menaces sont l'érosion de la biodiversité, la détérioration rapide du couvert végétal et l'épuisement des ressources en eau disponibles du fait de la dégradation des bassins versants et des aquifères.

8. *Zones côtières* : les villes côtières d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, dont un grand nombre subissent déjà des pressions démographiques et les conséquences d'utilisations antagoniques du milieu pourraient pâtir de l'élévation du niveau de la mer induite par l'évolution du climat. Les villes côtières sont parfois situées sur un littoral constitué de lagunes de faible élévation menacées par l'érosion et, partant, par l'élévation du niveau de la mer, principalement du fait que dans la plupart des pays ces villes côtières sont importantes et se développent rapidement. La plupart d'entre elles sont souvent frappées par des marrées de tempête et menacées par l'érosion, les inondations et des tempêtes d'une extrême violence.

9. *Ressources en eau et hydrologie* : plus que partout ailleurs, c'est en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique que l'on trouve le plus grand nombre de pays connaissant un stress hydrique, indépendamment de l'évolution du climat, du fait de l'augmentation des besoins en eau résultant de l'accroissement démographique, de la dégradation des bassins versants occasionnée par l'évolution des modes d'utilisation des terres, de l'élévation du niveau de la mer et de l'envasement des bassins hydrographiques.

10. *Elevage, agriculture et sécurité alimentaire* : dans la plupart des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, la production agricole dépend entièrement de la saison des pluies, ce qui les rend particulièrement sensibles à l'évolution du climat. La productivité des pêches pâtira de cette évolution. Les changements survenant dans la dynamique des océans pourraient influencer sur les migrations des poissons et vraisemblablement réduire les prises, notamment celles de la pêche artisanale et côtière.

11. *Tourisme et faune et flore sauvages* : le tourisme repose sur la faune et la flore sauvages, les réserves naturelles, les stations balnéaires et un approvisionnement en eau abondant à des fins de récréation. L'élévation du niveau de la mer, les sécheresses et la variabilité des précipitations pourraient endommager les écosystèmes et les stations balnéaires et nuire à la faune et à la flore

sauvages, ce qui aurait pour effet de rendre certaines réserves naturelles moins attrayantes et, partant, de réduire les recettes du secteur touristique où d'énormes investissements ont été effectués.

## II. Les réponses au défi

12. Depuis sa création en 1978, ONU-Habitat a aidé des centaines de villes à améliorer leur environnement grâce à divers programmes dont le programme pour des Villes durables, le programme de concrétisation au niveau local d'Action 21, le programme de gestion des catastrophes, le programme pour des villes plus sûres, le programme De l'eau pour les villes africaines, le programme Eau et assainissement et l'Initiative pour le lac Victoria. La plupart d'entre eux ont été conçus et mis en œuvre en étroite collaboration avec divers partenaires, dont d'autres organismes des Nations Unies, en particulier le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour le développement, le Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI), les gouvernements, les autorités locales, les organisations non gouvernementales et les institutions s'occupant d'éducation, de formation et de recherches.

13. L'expérience acquise par ONU-Habitat durant plus de trois décennies et les succès que l'organisation a enregistrés lorsqu'elle s'est attaquée à divers problèmes et obstacles en dépit de l'évolution de l'urbanisation au niveau mondial témoignent de l'aptitude de l'organisation et de son savoir. Les connaissances spécialisées et les compétences acquises en matière de gestion urbaine sont au nombre des atouts d'ONU-Habitat. Tous les intéressés s'accordent à reconnaître le problème que posent actuellement l'évolution du climat et ses incidences sur les villes. Les villes sont la principale cause du phénomène, dont elles pâtissent le plus, de sorte qu'elles sont appelées à jouer un rôle déterminant dans la recherche de solutions appropriées. L'urbanisation et l'évolution du climat sont pratiquement indissociables.

14. Pour réussir en matière d'adaptation aux incidences de l'évolution du climat sur les villes, il faut résoudre les problèmes de gouvernance, d'atténuation de la pauvreté, de la participation des jeunes, des rôles respectifs des hommes et des femmes, des soins aux enfants et de l'aménagement et de la gestion du milieu urbain. Ces questions sont en rapport direct avec celle de l'amélioration des bidonvilles, où l'atténuation de la pauvreté et la résolution des problèmes de santé revêtait la plus haute importance. Il convient de prêter une attention particulière à la dégradation de l'environnement, des écosystèmes et de la biodiversité et aux problèmes liés à la désertification, à l'occupation des terres, à l'érosion et aux inondations qui tous subissent les incidences de l'évolution du climat. La plupart des parties prenantes ont un rôle à jouer en favorisant les activités pertinentes. Certaines d'entre elles consisteront à inciter ou à dissuader, à éduquer ou à former aux stratégies d'atténuation des changements climatiques et aux recherches tendant à la mise au point et à la promotion de nouvelles technologies permettant de remettre en état l'environnement et d'infléchir l'évolution du climat. La constitution de partenariats entre parties prenantes doit donc sous-tendre les mesures visant à atténuer les changements climatiques.

15. La Campagne mondiale pour une urbanisation durable engagée par ONU-Habitat est considérée comme l'un des principaux éléments propres à assurer la réalisation de la Stratégie et du Plan institutionnel à moyen terme d'ONU-Habitat tout en consolidant le rôle de catalyseur joué par l'organisation en favorisant l'approche tendant à la constitution de partenariats et de réseaux ainsi que la sensibilisation. Dans le cadre de la campagne mondiale, ONU-Habitat a entrepris, à la fin de 2008, une nouvelle initiative visant à assurer un appui planifié et systématique au moyen d'un réseau mondial ayant pour vocation un développement urbain viable grâce à une approche et à des mesures à coordonner aux niveaux local, national, régional et mondial. Il s'agit d'un réseau mondial de partenaires ayant pour objet de favoriser la compréhension et l'application des principes régissant l'urbanisation viable à tous les niveaux. Cet objectif à long terme sera préconisé lors des débats, forums et réunions et de l'élaboration des programmes des organisations, ainsi qu'au niveau local dans le cadre des pratiques tendant à assurer un urbanisme viable. Au niveau local, le réseau concrétise sa vision à long terme au moyen de l'objectif précis que constitue l'urbanisation durable, ce dont témoigne la réalisation des objectifs locaux en matière de développement. Cette approche fondée sur l'obtention de résultats s'accompagne d'un système de suivi et d'évaluation reposant sur des indicateurs.

16. Les incidences de l'évolution du climat sur les établissements humains et la capacité des administrations locales à s'y adapter, outre leur réactivité dans le cadre des structures de gouvernance et la participation de la société civile, constituent la pierre de touche initiale du réseau. L'initiative concernant les villes et les changements climatiques a pour objectif de favoriser l'adaptation à l'évolution du climat et d'en atténuer l'impact tout en mettant les villes des pays en développement à même d'y faire face. L'Initiative joue un rôle de coordinateur en favorisant une approche cohérente en

ce qui concerne le traitement de la question des villes et de l'évolution du climat dans le cadre des programmes d'ONU-Habitat. Elle a essentiellement pour objectif :

- a) De favoriser une coopération active entre les administrations locales et leurs associations dans le cadre de réseaux mondiaux, régionaux et nationaux pour atteindre les objectifs définissant l'urbanisation durable en mettant à profit les problèmes soulevés par l'évolution du climat qui deviennent des angles d'attaque;
- b) De favoriser la concertation entre les administrations locales et les gouvernements pour créer des synergies et des liens entre les diverses politiques locales et nationales en matière de changement climatique en vue d'améliorer les stratégies et la coopération;
- c) D'aider les administrations locales à modifier la gestion en favorisant les outils et stratégies de gestion du savoir propres à assurer l'adoption d'innovations et à engager des réformes de nature à optimiser l'adaptation aux changements climatiques;
- d) De favoriser la mise en œuvre de stratégies en matière de sensibilisation, d'éducation, de formation et de développement des capacités visant le grand public, les établissements d'enseignements supérieur et d'apprentissage continu aux fins de la mise en œuvre des stratégies d'adaptation à l'évolution du climat;

17. Parallèlement à l'Initiative, ONU-Habitat participe au programme de travail conjoint Alliance des villes, Programme des Nations Unies pour l'environnement et Banque mondiale afin de contribuer à l'adoption de mesures mieux coordonnées et ciblées pour faire face aux problèmes d'environnement auxquels sont confrontées les villes, en particulier les impacts climatiques, notamment dans les pays en développement.

## **A. Villes africaines**

18. En Afrique, l'initiative est mise en œuvre dans deux villes pilotes (Maputo et Kampala), auxquelles viendront se joindre cinq autres villes (Saint-Louis du Sénégal, Bobo-Dioulasso au Burkina Faso, Kigali (Rwanda), Walvis Bays (Namibie) et Mombasa au Kenya. Au titre de l'initiative seront assurés une gestion des connaissances, un appui opérationnel, un suivi, une sensibilisation et une coordination. L'entreprise aboutira à d'importants résultats : bases de données, recherches, stratégies de développement des villes, indices des émissions de gaz à effet de serre des villes et manuels conjoints à l'intention des maires. Une autre initiative stratégique d'ONU-Habitat consistera à assurer l'efficacité énergétique des bâtiments en Afrique de l'Est. Elle sera mise en œuvre conjointement par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les gouvernements de pays d'Afrique de l'Est (Burundi, Kenya, Ouganda et République-Unie de Tanzanie et Rwanda) grâce au financement prévu pour les changements climatiques par le Fonds pour l'environnement mondial. L'objectif consistera à intégrer des mesures favorisant l'efficacité énergétique aux politiques du logement, aux codes, normes et pratiques concernant les bâtiments en Afrique de l'Est. Aucune des réglementations en matière de construction dans la région ne prévoit actuellement des économies d'énergie. Le projet aidera les gouvernements et les secteurs privé et public à adopter des pratiques propices à l'efficacité énergétique dans le domaine du bâtiment.

## **B. Villes des Caraïbes et du Pacifique**

19. L'évolution du climat et l'élévation du niveau des mers résultent principalement du réchauffement planétaire dont les effets soulèvent de graves problèmes pour l'humanité. Les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, et plus particulièrement ceux des Caraïbes et du Pacifique, sont particulièrement exposés aux incidences des changements prévus en raison de facteurs tels que la pauvreté généralisée, les sécheresses et les inondations récurrentes, la répartition inéquitable des terres et la faiblesse des moyens dont ils disposent.

20. D'autres problèmes se posent : effectifs de population peu importants, ressources limitées, éloignement, sensibilité aux catastrophes naturelles et exposition aux chocs extérieurs ainsi qu'une trop grande dépendance à l'égard du commerce international. La croissance et le développement des villes est également gêné par le coût élevé des transports et des communications ainsi que par des dépenses publiques disproportionnées en matière d'administration et d'infrastructures du fait de la petitesse des villes et de la quasi-impossibilité de bénéficier d'économies d'échelle.

21. Les villes côtières sont particulièrement exposées aux variations des températures moyennes, aux épisodes de changements climatiques extrêmes et, à long terme, à l'élévation du niveau des mers. La stratégie concernant les villes côtières et les petits Etats insulaires en développement doit, outre ce qui précède, prendre en considération l'érosion et la protection des infrastructures et établissements

côtiers. ONU-Habitat a conçu un cadre pour aider les villes côtières et les petites îles en tenant compte de leurs besoins et caractéristiques propres. L'organisation a également établi des notes définissant la démarche à suivre pour aider les pays insulaires des Caraïbes et du Pacifique dont diverses villes pilotes ont été retenues. Les mesures peuvent être appliquées à d'autres villes de chaque région répondant à des critères précis. Il est prévu de mettre en œuvre cette activité avec la participation, outre celle des autorités locales, des parties prenantes, d'institutions locales et des principaux partenaires. Le cadre convient à toutes les villes côtières et autres groupes d'îles auxquels il peut être appliqué.

22. L'incorporation au programme d'amélioration des bidonvilles de mesures propres à assurer une certaine résilience sur le plan climatique vise à aider les villes situées sur des îles des Caraïbes à recenser les zones littorales peu élevées exposées aux effets néfastes de l'évolution du climat et à l'élévation du niveau des mers, à déterminer les secteurs, les régions et les ressources vulnérables de façon à pouvoir faire face à l'élévation prévue du niveau des mers quels que soient les scénarios retenus. Il s'agit également d'aider à l'élaboration de mesures d'adaptation et d'atténuation applicables et efficaces qui pourraient être adoptées dans des cas déterminés pour réduire le plus possible les impacts.

### **C. Principales questions et parties prenantes et principaux rôles en ce qui concerne l'évolution du climat et les bidonvilles d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique**

23. Les bidonvilles visés pourraient relever du réseau mondial pour un développement urbain durable en tant que projet emblématique de la Campagne mondiale d'ONU-Habitat pour un développement urbain durable. L'on contribuerait ainsi à l'objectif d'ensemble qui consiste à parvenir à des bidonvilles vivables, productifs et ouverts grâce à une croissance écologiquement rationnelle axée sur les habitants favorisant leur vie sociale, la vitalité économique et la viabilité écologique.

24. Bien que théoriquement il existe des possibilités d'adaptation, y compris des stratégies traditionnelles, en pratique la possibilité de mettre en œuvre, à temps, des mesures d'adaptation répondant aux besoins des personnes en matière d'infrastructures et sur le plan économique pourrait n'être pas à la portée de certains pays et de nombreuses villes et en particulier des bidonvilles. Etant donné la situation économique déplorable de la plupart des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, il sera nécessaire de prendre des initiatives au niveau mondial pour traiter la question des incidences éventuelles de l'évolution du climat.

25. La tâche consiste à appuyer la coordination et le suivi des activités de façon à s'assurer que le Programme d'amélioration des bidonvilles aboutira aux résultats prévus qui consistent, entre autres, à mettre en œuvre des mesures d'adaptation rapide du secteur urbain aux fins de la viabilité.

26. Le programme vise à développer les moyens au niveau local et national pour que soient réalisés les Objectifs du Millénaire pour le développement en concevant des politiques concernant l'amélioration des bidonvilles et en mettant en œuvre des projets pilotes. Les besoins sont diagnostiqués au moyen de profils du secteur urbain au niveau local. L'approche repose sur les directives de la Commission européenne établies par ONU-Habitat et mises en œuvre dans 12 pays africains en 2004 et 2005. Dix-huit pays supplémentaires d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique entreprendront des études pour déterminer les caractéristiques au niveau local et tous les pays participant procéderont à l'échange de données d'expérience au titre de cette initiative.

27. Au cours de l'étape suivante, l'accent sera mis sur les études de faisabilité portant sur des bidonvilles prioritaires recensés lors de l'étude des caractéristiques. Des séminaires consacrés aux politiques régionales et des ateliers portant sur le renforcement des capacités traiteront de la question de l'amélioration des bidonvilles (gouvernance, développement économique et social et environnement). Les questions d'environnement ayant un rapport direct avec l'évolution du climat auront également des incidences sur ces aspects de l'amélioration des taudis, à savoir la gouvernance et le développement économique et social. Le suivi du renforcement des capacités et l'élaboration de plans d'actions seront entrepris. Les deux premières phases du programme sont financées par la Commission européenne et son fonds pour l'Afrique, les Caraïbes et le Pacifique. Ces deux phases seront entreprises dans trois villes de 30 pays. La première phase concernera les petits Etats insulaires des Caraïbes et du Pacifique; de ce fait les bureaux régionaux d'ONU-Habitat pour l'Amérique latine et les Caraïbes et pour l'Asie et le Pacifique auront un rôle à jouer. La mise en œuvre sera orientée par le Bureau régional pour l'Afrique et les Etats arabes, étant donné qu'il dispose d'une expérience acquise lors de la mise en œuvre du programme dans plus de 20 pays.

28. Il s'agit en partie de veiller à ce que les activités futures aient pour objet :

- a) De favoriser la sensibilisation des populations d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique aux dangers liés à l'évolution du climat grâce aux moyens de communication et à l'action des gouvernements;
- b) D'élaborer des politiques et des mesures éventuelles concernant l'évolution du climat dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique;
- c) Aider au financement de projets portant sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptabilité ainsi que sur d'autres questions concernant l'évolution du climat en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique, en privilégiant la question des établissements humains et en particulier les problèmes qui se posent en milieu urbain et dans les bidonvilles;
- d) De développer le recours à des énergies de remplacement ne présentant aucun danger pour le climat, à des modes de consommation et à une urbanisation propres à favoriser l'amélioration des bidonvilles;
- e) D'inciter et d'aider les administrations locales et les gouvernements d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique à formuler et mettre en œuvre des mesures d'adaptation appropriées tout en continuant à s'intéresser aux mesures d'atténuation des conséquences.

### III. Conclusion

29. Les villes retenues au titre de l'initiative Villes et changements climatiques seront jumelées avec les villes relevant du Programme pour l'amélioration des taudis de sorte que les activités se complèteront, sous réserve que les efforts soient entrepris dans une même optique et que les fonds soient partagés. Cela signifie que les activités d'ONU-Habitat pour lutter contre les changements climatiques devront s'accorder avec celles tendant à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et appuyer les stratégies des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique tendant à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des taudis. A ce titre :

- a) Les politiques seront intégrées et une aide sera fournie aux fins de la prise de décisions tendant à l'amélioration des bidonvilles et des plans d'intervention d'urgence;
- b) Des liens seront établis entre les parties prenantes, les institutions locales et nationales de recherche et les moyens en matière de prévision seront renforcés;
- c) Les moyens locaux seront renforcés en matière de suivi et d'évaluation des impacts des changements climatiques sur les bidonvilles et les informations seront exploitées pour parvenir aux réponses appropriées;
- d) Des services locaux d'information sur le renforcement des capacités seront développés; tout comme les compétences techniques, les outils et les mécanismes nécessaires pour assurer la pérennisation des moyens locaux;
- e) La mise en œuvre efficace du programme pour l'amélioration des bidonvilles dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique sera assurée;
- f) Les moyens spécialisés, techniques et logistiques de nature à aider les partenaires et à favoriser la mise en œuvre seront mis en commun;
- g) Les tâches et responsabilités propres à assurer la mise en œuvre réussie du programme seront coordonnées;
- h) Il sera contribué à la coordination des activités pertinentes au titre du Programme pour l'amélioration des bidonvilles aux fins de sa réalisation;
- i) Une aide sera fournie aux institutions et partenaires des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique pour que soient réalisés les Objectifs du Millénaire pour le développement.